REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N°100/ 184 DU 05 DECEMBRE 2024 PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR DE L'INSTITUT SUPERIEUR DE POLICE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi Organique n°1/27 du 09 décembre 2021 portant Modification de la Loi Organique n°1/03 du 20 février 2017 portant Missions, Organisation, Composition et Fonctionnement de la Police Nationale du Burundi;

Vu la Loi n°1/02 du 17 janvier 2022 portant Modification de la Loi n°1/18 du 31 décembre 2010 portant Statut des Officiers de la Police Nationale du Burundi ;

Vu le Décret n°100/128 du 09 août 2019 portant Organisation, Missions et Fonctionnement de l'Institut Supérieur de Police « ISP » en sigle ;

Vu le Décret n°100/007 du 28 juin 2020 portant Révision du Décret n°100/037 du 19 avril 2018 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi :

Vu le Décret n°100/176 du 21 juillet 2021 portant Modification du Décret n°100/082 du 12 octobre 2020 portant Missions, Organisation et Fonctionnement du Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique;

Vu le dossier administratif et personnel de l'intéressé;

Sur proposition du Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique ;

DECRETE:

Article 1 : Est nommé Directeur de l'Institut Supérieur de Police « I.S.P» :

Major de Police MPABANSI Pamphile, OPN 1435 de la matricule.



Article 2: Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 3 : Le Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité

Publique est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de

sa signature.

Fait à Gitega, le 05 décembre 2024

Evariste NDAYISHIMIYE.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, LE PREMIER MINISTRE,

Gervais NDIRAKOBUCA Lieutenant Général de Police.

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR, DU DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET DE LA SECURITE PUBLIQUE,

Martin NITERETSÉ.